



AVIS PUBLIC

CONSULTATIONS PUBLIQUES – ZONES « SILLAGE INTERDIT » DANS LE SECTEUR NORD DU CANAL RIDEAU

Parcs Canada vous invite à venir commenter la création de deux nouvelles zones « sillage interdit » dans le secteur nord du canal Rideau et à nous faire savoir ce que vous pensez des quatre zones « sillage interdit » qui ont été créées au cours de l'été 2011.

Les zones « sillage interdit » sont créées pour améliorer la sécurité et l'expérience des visiteurs sur le canal Rideau et pour protéger le rivage de l'érosion.

La zone qui fait l'objet d'un examen est une section de 38 kilomètres depuis Hogs Back jusqu'au pont de l'autoroute 416.

Les deux zones « sillage interdit » envisagées sont situées aux endroits suivants :

- Depuis le poste d'éclusage de Black Rapids jusqu'à la baie Mooneys et
- Depuis le rétrécissement de la rivière en amont du parc Ecolands jusqu'à l'aire de conservation de Chapman Mills

Les quatre zones « sillage interdit » créées au cours de l'été 2011 (environ 3 kilomètres au total) sont situées aux endroits suivants :

- Depuis le poste d'éclusage de Long Island jusqu'à environ 250 verges en amont des écluses
- Chevauchement de la zone « sillage interdit » et des zones de limitation de vitesse de chaque côté du pont de Manotick jusqu'à environ 100 verges en amont du havre Mahogany
- Depuis la marina de Manotick jusqu'à la pointe Collins en aval
- Depuis l'extrémité de l'île Sanders (vers l'aval, en face de la marina de Long Island) jusqu'au pont de Kars

Le 8 novembre 2011, Parcs Canada accueillera une soirée portes ouvertes à l'édifice de l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau à Manotick (3889, promenade Rideau Valley – intersection de la promenade Prince-de-Galles et de la promenade Rideau Valley), de 18 h 30 à 20 h 30.

Les personnes qui aimeraient faire connaître leurs commentaires sur les zones « sillage interdit », mais qui ne peuvent assister à la soirée portes ouvertes sont encouragées à envoyer leurs commentaires au bureau principal du Canal-Rideau par courrier électronique, par la poste ou par Twitter.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour émettre des commentaires sur la création des zones « sillage interdit », veuillez communiquer avec le :

Lieu historique national du Canal-Rideau
34, rue Beckwith Sud
Smiths Falls (Ontario) K7A 2A8
Téléphone : 613-283-5170
Courriel : RideauCanal-info@pc.gc.ca
Twitter : @LHNCanalRideau
Site Web : www.parcscanada.gc.ca

